



## COMMUNE DE RENNAZ

# Election à la Syndicature du 26 avril 2026 (1<sup>er</sup> tour)

## Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « L'Entente Rennaz », comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

### PROCLAME

**Monsieur Fabio Lecci**, né le 21 août 1978, originaire de Suisse, domicilié à la route de Noville 7 à Rennaz, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

La présidente du bureau :



La scrutatrice :

Rennaz, le 7 avril 2026